

Publié le 20/12/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P532_2024

Date : 18/12/2024

OBJET : Elaboration d'un schéma directeur d'accueil des véhicules aménagés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin porte le projet de la réalisation d'un schéma directeur d'accueil des véhicules aménagés (camping-car, vans).

Ce schéma devra s'inscrire dans un projet global de déplacements, de mobilités et d'itinérance, dont l'objectif est de préserver les sites en tension, de diminuer les déplacements en voiture, de favoriser les déplacements doux, de fluidifier la circulation vers les sites touristiques et naturels remarquables, de mieux gérer le stationnement sur les sites fréquentés, enfin de mieux accueillir les visiteurs.

Aux fins de confier la réalisation de ce schéma directeur à un prestataire spécialisé, une procédure adaptée a été lancée en vue de conclure un marché public de prestations intellectuelles.

Après examen des candidatures reçues, analyse et classement des offres, il est proposé de signer le marché public avec la société IMMERGIS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** le marché public relatif à l'élaboration d'un schéma directeur d'accueil des véhicules aménagés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin avec la société IMMERGIS SAS, dont le siège social est situé au 44, rue Antoine Jérôme Balard 34790 GRABELS, pour :
 - un montant global de 64 075,00 € HT soit 76 890,00 € TTC, correspondant à la tranche ferme et aux quatre tranches optionnelles,
 - une partie à prix unitaires plafonnée à 5 000,00 € HT, soit 6 000,00 euros TTC.

- **De dire** que le marché public débutera à sa date de notification pour expirer au 31 décembre 2025,

- **De dire** que la dépense sera imputée au budget principal – nature 617 - ldc n°77119,

- **D'autoriser** son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE